

2^{de} générale et technologique « Arts du cirque »

Académie de Poitiers - Rentrée 2024

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Marcelin Berthelot 1 avenue du président Wilson 86100 CHÂTELLERAULT

Contact : 05-49-21-77-33 – Site : <https://www.lmb86.fr/lycee>

PORTES OUVERTES : le Samedi 23 mars 2024 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Objectifs et contenu de la formation

Cette formation vise à développer chez l'élève une pratique artistique ainsi qu'une approche culturelle des arts du cirque centrée autour d'une démarche d'ouverture et d'enrichissement de la personne.

L'approche culturelle permet d'enrichir le patrimoine culturel de l'élève à travers l'appropriation d'un esprit critique, de la connaissance du spectacle vivant et de l'histoire du cirque.

La réalisation de cette formation est établie en partenariat entre le lycée public Marcelin BERTHELOT et l'École Nationale de Cirque de Châtellerault (ENCC) qui fait intervenir une équipe permanente, issue du milieu artistique et sportif et répondant à la diversité des arts du cirque.

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

La candidature relève du responsable légal du candidat.

Il n'est pas nécessaire d'avoir exercé une pratique circassienne spécifique au préalable. La motivation, le goût pour les arts vivants et l'aptitude physique sont essentiels.

18 élèves seront retenus.

Le recrutement est national et international. Il se fait en plusieurs étapes, pour une rentrée en septembre :

- **Admissibilité des élèves** sur dossier, à demander avant le **mercredi 27 mars 2024** et à **retourner directement au lycée avant le vendredi 5 avril 2024** dernier délai,
- Admission sur une journée d'orientation **le lundi 6 mai ou le mardi 7 mai 2024** (suivant convocation) au lycée Marcelin BERTHELOT et à l'École Nationale de Cirque de Châtellerault (ENCC) : entretien de motivation avec ateliers d'acrobatie, de préparation physique, danse et jeu d'acteur.

1. Démarches candidat

- Demander un dossier au Lycée Marcelin Berthelot, dès à présent et avant **le mercredi 27 mars 2024**, par voie postale ou par mail (ce.0860003L@ac-poitiers.fr), en indiquant :
 - Nom, prénom, date de naissance du candidat et les coordonnées de l'établissement d'origine,
 - Coordonnées de son ou ses responsable(s) légal(aux) (adresse postale + téléphone + adresse mail).
- Le retourner dûment complété directement au lycée (coordonnées ci-dessus), avant le **vendredi 5 avril 2024** dernier délai par voie postale adressé à madame la Provisseure.

2^{de} générale et technologique « Arts du cirque »

Académie de Poitiers - Rentrée 2024

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail des « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

La demande pour l'enseignement « Arts du cirque » doit être placée en 1^{er} vœu.

Il est **indispensable** d'émettre au moins un autre vœu en 2^{de} générale et technologique dans le lycée de secteur.

3. Décision

- **La décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Vienne, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- L'inscription des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après **obtention** du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **en juin 2024** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils reçoivent ensuite la notification d'affectation.
- Ils procèdent alors à la télé inscription et à l'inscription dans l'établissement, en respectant les délais d'inscription indiqués sur la notification d'affectation.

¹ (AFFEctation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.